PROCÈS-VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du : **à :**	**11 octobre 2022** **18h00 en VISIO CONFERENCE**
Présidence :	**M. Antonio TEIXEIRA**
Présents :	**Mme Dominique BOUSSARD** **MM. Stéphane JUNGES, Paul HERRERO, Jérémy BEAUJOUAN, Hervé PORTENSEIGNE, Daniel GIRAUD, Patrick BASTGEN, Joël LEBLANC, Jean Paul GOUPY, Patrick TROYSI (District 28), Marc TOUCHET (District 36), Philippe GALLE (District 37) et Benoit LAINE (District 45)**
Excusés :	**MM. Alain DESOEUVRES, Patrice COLAS, Bruno MARTINS, Marc TERMINET (District 18), Laurent LEGENDRE (District 41),**
Assistent à la séance :	**Mme Laëtitia CHATRON (Cabinet BR AUDIT)** **MM. Rémi PRUNIER (ORCOM), Michel BONNICHON (Président de la CRA), Maxime MALDENT (IR2F) Jérôme MONOT (DTR), Dominique PAJON (Représentant des clubs Nationaux) et Michel REBRIOUX (responsable IR2F)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Président Antonio TEIXEIRA ouvre la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Procès-verbal du Comité de Direction du 06/09/2022.

- Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est validé.

Procès-verbal du Bureau du 21/09/2022.

- Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est validé.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Hommages

La Ligue est informée des décès de :

- M. Jean Claude MARTINIERE, Secrétaire Général du club de la Ville aux Dames, Délégué Régional, Membre des Commissions CTDIS et Finances et ancien Membre du Comité Directeur du District 37,
- M. Michel BOUTIN, Secrétaire Général du club de Saint Jean de Braye.

Le Comité Directeur présente aux familles des défunts ses sincères condoléances et les assure de sa sympathie attristée.

Remerciements

Mme Émilie DOS SANTOS, Directrice du Pôle Féminin de Tours, adresse ses remercîments pour les messages reçus à l'occasion du décès de sa maman.

INFORMATIONS LIGUE

Règlement Intérieur du Pôle Espoir de Châteauroux

Le Comité Directeur valide ce Règlement intérieur est demande la diffusion auprès des parents et sur le site internet.

Divers :

- Courriel du TOURS FC nous faisant part de la démission du Président de l'Association M. Ludovic CARTEAULT, et nous informe que M. Cyrille GIFFARD est le nouveau Président par intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.
- Courriel du club de l'Etoile sportive Loges et Forêt nous faisant part de la démission de son Président M. Fabien THOMAS, et nous informe que M. Jérôme CAMPE est le nouveau Président par intérim.
- Pris note du courrier de démission de Monsieur Jean-Luc LAMBERT, de la Commission des Délégués Régionaux et de sa fonction d'Instructeur pour la Commission Régionale de discipline de la Ligue car il est pris par d'autres fonctions => Le Comité Directeur le remercie pour son investissement ces dernières saisons.
- Pour donner suite à la demande de double licence du joueur Jules FORTIN âgé 14 ans La Ligue de Bretagne a refusé la délivrance de celle-ci en application du règlement (U 11 maxi).

Assemblée Générale du 29 octobre 2022

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour ci-dessous :

Assemblée Générale de la Ligue
Samedi 29 octobre 2022 à Orléans (45)

ORDRE DU JOUR*

- **De 8h à 9h** : Accueil des Délégués des Clubs et des Districts

- **A partir de 9h** :
→ Accueil de **M. Benoit LAINE**, Président du District du Loiret
→ Intervention de **M. Antonio TEIXEIRA**, Président de la Ligue

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Assemblée Générale Ordinaire

1) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11/06/2022 au Gymnase Ampère de Vendôme, paru sur le site Internet de la Ligue le 26/09/2022
→ Vote

2) Présentation du Bilan, du Compte de Résultat et de l'Annexe de l'exercice 2021/2022
3) Intervention de Madame la Commissaire aux Comptes
- Présentation des rapports
4) Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022
→ Vote
5) Affectation du Résultat 2021/2022
→ Vote
6) Remise des médailles de reconnaissance
7) Vœu du Club du Racing Club Bouzy Les Bordes et modifications réglementaires
→ Vote

☆☆☆☆☆☆☆☆☆
PAUSE
☆☆☆☆☆☆☆☆☆

8) Intervention de l'Equipe Technique Régionale
9) Intervention des personnalités
10) Date de la prochaine Assemblée Générale
11) Clôture AG par le Président de la Ligue

COMMUNICATION DU TRESORIER

Présentation du Bilan et du Compte de résultat

Monsieur Rémi Prunier, Chef de mission au cabinet d'expertise comptable ORCOM, présente en présence de Laetitia CHATRON, Commissaire aux Comptes, les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2022.
Il précise que ces comptes ont été arrêtés conformément aux principes du nouveau plan comptable des associations. (Règlement ANC n° 2018-06) et donne toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension desdits comptes annuels.
Il reprend les faits marquants de cet exercice, présente sous forme de diaporama, le compte de résultat, le bilan et l'annexe et répond à toutes les questions posées.

Madame Laetitia CHATRON, intervient pour présenter la synthèse de ses travaux de révision.

- ⇨ A l'issue de cette présentation, le Comité Directeur valide les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022 et son résultat comptable pour la somme de 531 307 €.
  Ils seront soumis à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée Générale du 29 octobre prochain qui aura lieu à Orléans.

Impayés clubs

Le Comité Directeur décide que lors d'une cessation d'activité d'un club et que celui-ci n'est pas à jour de son solde financier, il sera procédé au blocage des licences des Dirigeants (Président, Secrétaire et Trésorier) jusqu'au paiement de la dette en dehors des éventuelles poursuites.

ACTIVITES SPORTIVES

Inactivités :

- STADE BRINONNAIS (District 18) => inactivité totale,
- C.A. LAILLY EN VAL (District 45) => inactivité U16 /U17,
- FC CIVRAY (District 18) => inactivité senior,
- ENT. CHAINGY SAINT AY FOOTBALL (District 45) => inactivité U16 /U17,
- A. ESCALE F. ORLEANS (District 45) => inactivité en senior futsal, U 18/U 19 futsal.

ARBITRAGE

Récapitulatif sur les effectifs arbitres de la Ligue Centre - Val de Loire

Décomposition	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	Au 11/10/2022	Différence par rapport au 30/06/2022
CDA 18	123	119	119	98	**79**	**-19**
CDA 28	130	118	99	111	**96**	**-15**
CDA 36	127	122	109	101	**75**	**-26**
CDA 37	195	180	164	176	**133**	**-43**
CDA 41	135	128	117	116	**104**	**-12**
CDA 45	190	183	151	150	**105**	**-45**
TOTAL	901	850	759	752	**592**	**-160**

- **Nombre des dossiers en attente dans chaque district :**
  - CDA 18 : 10 arbitres dont 08 candidats
  - CDA 28 : 09 arbitres dont 02 candidats
  - CDA 36 : 13 arbitres dont 05 candidats
  - CDA 37 : 23 arbitres dont 10 candidats
  - CDA 41 : 04 arbitres dont 02 candidats
  - CDA 45 : 25 arbitres dont 12 candidats

Total => 84 arbitres en attente dont 39 candidats

- **Résultats de la Formation Initiale en Arbitrage des 17/09, 24/09 et 01/10 :**
    - 83 inscrits et 74 présents à l'examen => 89%
    - 53 admis => 72% de réussite par rapport aux présents à l'examen.

⇨ **Admis dans chaque district :**

- CDA 18 : 08/15	- CDA 28 : 07/08	- CDA 36 : 05/08
- CDA 37 : 12/17	- CDA 41 : 08/08	- CDA 45 : 13/18

- **Prochaine Formation Initiale en Arbitrage réservée aux Mineurs et Féminines :**
    - Date : du 24 au 26 octobre 2022
    - Lieu : CRJS de Blois
    - Trois candidats inscrits au 11 octobre 2022
    -
- **La Journée Nationale de l'Arbitrage**
    - Date : du 22 octobre 2022
    - Lieu : Mer

Formateur « Formation Initiale de l'Arbitrage »

« Sur proposition du comité de pilotage de l'IR2F, Sébastien VERYEPE n'est plus inscrit dans la liste des formateurs FIA jusqu'à nouvel ordre pour donner suite à ces propos à un personnel de l'IR2F. Une rencontre sera mise en place avec lui dans les jours à venir. »

⇨ Le Comité Directeur valide cette proposition.

TECHNIQUE

Informations ETR :

➢ Point étape du projet fédéral sur les installations de proximité (retour réunion DRAJES / Région réalisée en présence d'Alain DESOEUVRES et Benjamin CAVOIZY) + échéancier :

- Étape 1 => réalisé mercredi 20/09, rendez-vous avec les partenaires institutionnels DRAJES / Région ;
- Étape 2 => présentation du projet au CD du 11/10 puis aux représentants des districts (1 élu/ 1 CT) : à fixer, certainement en visioconférence en fonction de des disponibilités de chacun ;
- Étape 3 => lancement appel à projet clubs/collectivités mi-octobre/mi-décembre 2022 : à valider
- Étape 4 => début janvier : étude des dossiers (commission d'études à créer) puis proposition des candidatures retenues au CD ;
- Étape 5 => retour vers les clubs et les collectivités.

Pôle d'accompagnement des Clubs :

- Période octobre / Novembre (réunion au sein de chaque district, visite individualisée) ;

- Réunion avec l'ensemble de l'équipe technique départementale et les membres actifs de la commission départementale ;
  ⇨ Objectifs de la visite :
    . Présentation de la stratégie d'accompagnement propre au territoire ;
    . Présentation des clubs ciblés ;
    . Besoins en formation des accompagnateurs ;

Projets en cours :

- Veille sur la mise en place des schémas départementaux et du schéma régional DAP ;
- Veille sur la mise en place des plateaux U7 et réflexion sur la pratique des U9 ;
- Construction du schéma régional PPF (visite DTN à venir) ;

Informations diverses :

- Retour sur les matchs des Pôles et les sélections nationales ;
- Retour sur le début des formations ;
- Réunions ETR et présence de G. FOUACHE le 13/10 ;

LICENCE À POINTS

Cartons Ligue et ses 6 District depuis le 28 aout :

	LIGUE	CHER	EURE-ET-LOIR	INDRE	INDRE-ET-LOIRE	LOIR-ET-CHER	LOIRET	TOTAL
JAUNES	1765	226	368	236	386	372	370	3723
ROUGES	128	10	21	18	38	31	45	291

Cartons rouges concernés par la licence à points : 91

- 30 courriers : « information de moins de 8 points »
- 1 courrier : « information de capital point épuisé »

- Total licenciés sanctionnés : 137 (dont 46 du 37 saison 2021-2022), soit 91 depuis le début de la saison 2022-2023.
  - 13 à zéro point (dont 12 saisons 2021-2022)
  - 10 à moins de 5 points
  - 114 moins de 12 points

VŒU CLUB et MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

➢ Voir l'ANNEXE N°1 - Propositions de modifications réglementaires (Assemblée Générale)

LICENCIE FAISANT L'OBJET D'UNE INTERDICTION D'EXERCER

Le Comité de Direction,

Vu le Code du Sport, et notamment ses articles L.212-1, L.212-9 et L.212-10,

Vu les Règlements généraux adoptés par la FFF et notamment leur article 85,

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Considérant que par un courrier daté du 20 mai 2022, Madame la Préfète du Loiret a informé la Ligue Centre-Val de Loire de Football que M. ……., né le …… à ……. a fait l'objet d'une interdiction d'exercice de l'activité d'éducateur sportif à titre rémunéré ou bénévole, auprès de tout public, qui lui a été notifiée en main propre le 15 avril 2022 ;

Considérant que vérifications faites au moyen de la base de données Fédérale « Foot2000 », M. ……., était titulaire, au titre de la saison sportive 2021/2022, d'une licence au sein d'un club de la Ligue Centre-Val de Loire de Football, en l'occurrence……;

Considérant qu'aux termes de l'article 85 des Règlements Généraux de la FFF, toute personne se rendant coupable d'une faute contraire à la morale, l'honnêteté ou l'honneur peut se voir refuser la délivrance d'une licence ou se voir retirer une licence en cours de validité ;

Considérant, au cas présent, que les faits ayant conduit au prononcé, à l'encontre de M. ……..d'une interdiction d'exercice de l'activité d'éducateur sportif à titre rémunéré ou bénévole et d'exploiter un établissement d'activités physiques ou sportives, entrent précisément dans le champ d'application de l'article 85 des Règlements Généraux de la F.F.F. ;Considérant, en conséquence, qu'il convient de prononcer à l'encontre de M. ……., une interdiction de délivrance d'une licence de quelque nature que ce soit, à compter de la saison sportive 2022/2023.

Par ces motifs, et en application de l'article 85 des Règlements Généraux de la F.F.F susmentionnés, décide :

- **d'interdire toute délivrance de licence à M. ……, à compter de la saison sportive 2022/2023.**

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif d'Orléans - 28, Rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans -, dans le ressort duquel se situe le siège social de la Ligue Centre-Val de Loire à la date de cette décision, dans le délai d'un mois à compter de sa notification, sous réserve, en application des dispositions des articles R.141-5 et suivants du code du sport, de la saisine préalable obligatoire de la Conférence des conciliateurs du Comité national olympique et sportif français, dans le délai de quinze jours à compter de cette même notification

AGENDA

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentant(s)
14/10/2022	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D28	LOGRON 28	
15/10/2022	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE D18	ST SOLANGE 18	A. TEIXEIRA
19/10/2022	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D37	PARCAY MESLAY 37	A. TEIXEIRA
29/10/2022	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE LIGUE	STAPS 45	Membres du CD
07/01/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE FFF	PARIS	Délégation LIGUE
10/06/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE FFF	à déterminer	
17/06/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE LIGUE	A déterminer	

Agenda des Comités de Directions et AG :

- 29/10/2022 : AG de la Ligue au Staps 45 Orléans
- 08/11/ 2022 : CD de Ligue
- 20/12/2022 : CD de Ligue
- 10/01/2023 : CD de Ligue et vœux 2023
- 07/03/2023 : CD de Ligue
- 09/05/2023 : CD de Ligue
- AG de Ligue le 09 ou 10 juin 2023 à confirmer

Agenda pdt Ligue-Présidents de District :

- 18/10/2022 Ligue 18h00
- 06/12/2022 Ligue 18h00
- 07/02/2023 Ligue 18h00
- 04/04/2023 Ligue 18h00
- 20/06/2023 Ligue 18h00

Fin du Comité Directeur : 19h15

Le Président
Antonio TEIXEIRA

Le Secrétaire Général
Alain DESOEUVRES

Publié le 18/10/2022